



MUTUELLE VIVRE ENSEMBLE

Mutuelle d'Aide aux Personnes Handicapées Mentales

Siège Social : 5 rue de Breuvery – 78100 St Germain en Laye

Tél. : 01 34 51 38 80 - Fax : 01 39 73 75 72

e-mail : direction.siege@vivre-ensemble.fr

site Internet : www.vivre-ensemble.org

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 SEPTEMBRE 2025

L'Assemblée générale ordinaire de la Mutuelle Vivre Ensemble s'est tenue le samedi 27 septembre 2025 à « La Maison des Champs Droux » 2 allée des Vergers 78750 Mareil-Marly sous la présidence de monsieur François Biais avec l'ordre du jour ci-après :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 05 octobre 2024
2. Rapport d'activité
3. Projets
4. Rapport financier, comptes rendus de l'expert-comptable, de la commission de contrôle et du commissaire aux comptes
5. Quitus aux administrateurs
6. Renouvellement du conseil d'administration
7. Cotisation
8. Questions diverses

Le quorum étant atteint, monsieur Biais, après avoir remercié les présents, ouvre la séance à 9h45.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 05 OCTOBRE 2024

En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. RAPPORT D'ACTIVITE 2024

2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec les mêmes difficultés:

- a) une inflation (dont en particulier l'énergie, l'alimentation, les maintenances) insuffisamment prise en compte dans les budgets accordés
- b) des revalorisations salariales insuffisantes comparativement à d'autres secteurs, et pire encore, le « Ségur pour tous » non financé par le Département pour le Foyer La Maison alors que cette mesure est applicable.
- c) des ressources humaines toujours en tension

Les résultats sont maintenant chroniquement déficitaires pour ce qui relève de l'Hébergement (le FAM Hébergement et surtout les Foyers La Maison), si bien que pour contenir ces déficits, les embauches sont retardées, les remplacements non effectués, les investissements limités. Ce contexte complique le fonctionnement des établissements et finit par dégrader insidieusement la qualité de l'accompagnement. Nous avons, avec les autres associations des Yvelines, continué d'alerter le Département, qui finance l'hébergement, sur la gravité de la situation. Nous avons même pu rencontrer le Président du Conseil départemental des Yvelines M Bédier ainsi que son adjoint à l'autonomie le Dr Fernandez, en mai 2025, pour alerter sur la situation particulière des foyers La Maison, sous dotés chroniquement depuis 5 ans. Il nous est toujours répondu que la situation financière du Département est telle qu'il n'y a pas de solution à court terme : cependant le démarrage du CPOM dès 2026, et qui est actuellement cours de préparation, laisse espérer un certain rebasage de ces budgets.

Quant aux ressources humaines, les difficultés de recrutement continuent, en partie en raison des salaires insuffisants.

A ces difficultés budgétaires d'une part et de ressources humaines d'autre part, s'ajoute la problématique de l'accès aux soins, connue sur tout le territoire mais accrue pour les personnes plus fragiles et en situation de handicap, qui conduit parfois à des situations graves de prise en charge insuffisante, en particulier lors des passages aux urgences.

Dans ce contexte difficile permanent, nous avons une équipe de Direction et de professionnels qui restent très engagés, imaginent des solutions, développent des activités, des partenariats, prennent soin des

personnes accueillies, et nous les en remercions. Nos remerciements également à tous les partenaires associatifs, bénévoles, qui s'engagent auprès de nos établissements.

L'ESAT « L'Atelier »

L'ESAT est dans une dynamique positive visant à diversifier sa production, pérenniser ses activités, fidéliser ses clients et nouer avec eux des relations de confiance, susciter de nouvelles opportunités, renforcer les liens avec le monde professionnel. L'ESAT compte plus de 35 clients, certains très anciens, et d'autres très récents. Le très bon résultat de cette année 2024 est le fruit de cette dynamique.

En outre notre partenariat avec 9 autres ESAT à qui nous sous traitons du travail de manière régulière est un atout pour tous dans la réalisation efficace des contrats et la fidélisation des clients.

L'année a été riche aussi en activités de soutien, proposées par notre psychomotricienne. Une douzaine d'activités de soutien sont proposées (multisports, marche nordique, relaxation, yoga, médiations cognitives (en binôme avec la psychologue de l'ESAT), piscine, danse, activités manuelles, musique et voix avec le BAO PAO, prises en charge individuelles). Et en fin de saison (mai et juin), de nombreuses sorties artistiques ou sportives ont lieu en petits groupes.

En 2024, 40 stagiaires ont été accueillis à l'ESAT pour un stage de découverte, et 5 pour une « Mise en situation professionnelle » dont 2 ont été suivies d'une admission à l'ESAT. Les conventions avec 9 établissements spécialisés (IME et IMPRO) des environs ont été renouvelées.

En novembre 2024, lors de la journée DuoDays, des travailleurs de l'ESAT ont pu découvrir différents métiers dans les Mairies de Saint Germain en Laye et de Carrières sous Poissy ainsi qu'à la Cour d'appel de Versailles. La journée DuoDays prévue chez BMW a, elle, malheureusement été annulée pour cause de neige et donc de personnel en télétravail ! Lors des journées DuoDays inversées, ce sont des salariés de la mairie de Saint Germain puis des salariés du groupe BMW qui sont venus passer une journée de découverte et d'échanges à l'ESAT. Par ailleurs, à la demande de la mairie de Saint Germain et de la Commission d'accessibilité, le Directeur de l'ESAT est intervenu avec un usager de l'ESAT sourd ainsi qu'une formatrice pour sensibiliser les fonctionnaires de la mairie et de la police au langage des signes.

Activités de production :

Panorama des activités de production de l'ESAT:

- saisie informatique et dématérialisation, service courrier, conditionnement et montages, prestation de service en interne ESAT et Foyers [accueil, administration, service de table et cuisine, entretien], entretien d'espaces verts.

- en prestation de service: conditionnement de visserie chez Etanco à Aubergenville, conditionnement de parfum chez Fareva à Poissy, numérisation chez BMW à Montigny le Bretonneux, préparation en rayon à Carrefour, caisse de la cantine de l'Hôpital de Poissy, gestion du relais colis Pick Up.

Environ 40% des travailleurs sont en prestation externe.

Formations :

Pour les travailleurs 50 formations ont été réalisées: réseaux sociaux (6), image de soi et hygiène (10), recyclage SST (santé et sécurité au travail) (4), initial SST (6), gestes et postures (8), conduite tondeuse autoportée (6), travail en autonomie sur les espaces verts (6), informatique (4).

Six travailleurs ont effectué des stages de découvertes dans d'autres ESAT et deux ont fait des stages d'immersion dans le milieu ordinaire : un à la Poste et l'autre dans un garage.

En 2024 deux travailleurs ont préparé et validé leur RAE sur leurs compétences en entretien des espaces verts.

Et pour les professionnels : dans les domaines de la sécurité, de l'accompagnement et des techniques : SST (initiale et recyclage), autisme, subjectivation, interprétation des dessins libres, BAO PAO, pack office, gestes et postures.

Un salarié prépare sa VAE d'éducateur spécialisé (Validation des acquis de l'expérience).

Chiffres 2024 :

Nombre de travailleurs : 105

57% Hommes / 43% Femmes

Moyenne d'âge : 37 ans

Ancienneté moyenne : 13 ans

Taux d'activité de l'établissement: 98%

Population accueillie à l'ESAT : 95% avec déficit intellectuel, 2/3 avec pathologie psychique stabilisée; 13 personnes sont diagnostiquées avec autisme, en augmentation par rapport à l'an dernier. Différences des pathologies et différences des âges demandent un accompagnement adapté et personnalisé : une professionnelle a été formée et nommée référente autisme pour accompagner cette évolution.

Les professionnels de l'ESAT :

23 ETP

LES FOYERS D'HEBERGEMENT « La Maison »

Les contextes économique et médico-social de ces dernières années continuent de poser de sérieuses difficultés particulièrement pour les Foyers La Maison, à savoir :

- l'inflation insuffisamment prise en compte dans les budgets accordés,
- la poursuite de la crise de nos métiers, aux salaires peu revalorisés et de manière non équitable, donc toujours en concurrence avec le secteur sanitaire ou le privé lucratif;

La Direction de la Mutuelle a interpellé et obtenu un rendez-vous en 2025 avec le Président du Conseil Départemental des Yvelines pour lui exposer la situation financière de plus en plus difficile des Foyers La Maison, et due à la somme de plusieurs causes :

- un rebasage prévu dès 2019 à l'occasion du CPOM mais jamais réalisé en raison du Covid
- une inflation très insuffisamment compensée par les budgets - une revalorisation salariale des « oubliés du Ségur » non financée bien qu'obligatoire (48 k€ annuels),
- une cible de taux d'activité pénalisante, le tout conduisant les Foyers à être en déficit permanent depuis 2020. Le passage en CPOM dès 2026 laisse espérer un rebasage du budget.

Début 2025, a eu lieu l'ouverture effective des 4 studios de la Maison André sur le site de la rue d'Alsace, qui offrent la possibilité à leurs occupants de travailler leur autonomie.

2024 a vu la dégradation de l'autonomie de plusieurs résidents, conduisant à adapter à chaque fois l'accompagnement médico-social de manière individualisée : arrêts de travail ou mi-temps thérapeutiques et donc présence en journée au foyer, réorientations... Une résidente en perte d'autonomie subite a même dû être hébergée en urgence au FAM pendant quelque temps. Et plusieurs résidents des Foyers La Maison avec orientation en Foyer de Vie étaient en attente de place fin 2024.

Les activités des résidents:

De nombreuses activités ont eu lieu cette année 2024:

- activités régulières : détente et bien-être, socialisation, sport, art/création, cuisine, nature, nouvelles technologies, ...
- événements : repas festifs, after-work, week-ends, tournoi de foot, journée vélo, soirée au Parc Astérix, brocante des Foyers La Maison (avec la participation de familles pour la préparation et le déroulement), fête de fin d'année...
- transferts : les transferts d'été ne se font plus pour cause de contraintes financières, les résidents partent en vacances soit en famille soit en organisme ; pendant les fêtes de fin d'année, il est proposé à ceux qui restent au Foyer tout un panel d'activités et de sorties (toutefois en 2025, un transfert est prévu pour la fin d'année).

Les partenariats :

Les partenariats se poursuivent et permettent la réalisation de nombreuses activités avec des bénévoles très impliqués:

- une association d'Ecquevilly proposant entre autres un rallye vélo
- le club de foot du centre sportif du Pecq
- la Clef (musique)
- l'association Zig-Zag (théâtre)
- Art thérapie
- le Conservatoire de Saint-Germain (danse)
- les « Bikers »

Les professionnels des Foyers La Maison

37 ETP

Les formations et stages des professionnels :

Des formations collectives ont été menées sur les thèmes suivants : utilisation de notre logiciel médico-social, la vie affective et sexuelle, ainsi que plusieurs dans le domaine de la sécurité.

La démarche de VAE est encouragée pour l'obtention de diplômes « Educateur spécialisé » et « Accompagnant éducatif et social ».

Chiffres 2024 :

Taux d'activité : 99,86 %.

61 résidents pour 61 places

57% Hommes / 43% Femmes

Moyenne d'âge = 41 ans (le plus jeune 19 ans et le plus âgé 66 ans)

Liste d'attente : plus de 100 dossiers

Santé :

L'accent est mis sur le suivi médical des résidents : coordination des praticiens, renouvellement des ordonnances et suivi avec la pharmacie partenaire, prévention, accompagnements médicaux pour assurer un bon suivi, tout ceci est de plus en plus important face aux problématiques de santé rencontrées et aux difficultés croissantes de l'accès aux soins (à hôpital ou en ville) ; le recours au médecin du FAM qui montre une très grande disponibilité est parfois nécessaire.

Cette année a vu l'augmentation des hospitalisations générales (27) et psychiatriques (25).

LE FAM « La Maison Des Champs Droux »

L'année 2024 a été marquée au FAM par six décès, qui ont affecté les résidents et les professionnels. L'accompagnement des fins de vie au FAM est un moment difficile pendant lequel les équipes font le maximum pour prodiguer les soins, soulager, être présents, faciliter les liens affectifs en particulier avec les proches. S'est ajouté le décès subit d'Elisabeth Dautrey, AES au FAM depuis 2012, et dont l'engagement et les nombreuses initiatives étaient très appréciés des résidents.

Les profils des résidents du FAM évoluent vers toujours plus de diversité en raison de l'accueil de plus en plus de personnes souffrant de troubles psychiques ; aussi l'accompagnement doit-il toujours être plus individualisé et s'adapter à la diversité des capacités et des souhaits de chacun, par exemple en s'appuyant sur les groupes de parole et les entretiens. Parallèlement les équipes sont fortement sollicitées pour l'accompagnement des personnes les plus dépendantes ou présentant des pathologies complexes.

Dans ce contexte où les professionnels sont fortement mobilisés, plusieurs démissions ont eu lieu en 2024, signes de la poursuite de la crise des métiers du médico-social, due principalement à des salaires insuffisants et non équitables et de la concurrence avec le secteur sanitaire ou privé lucratif

Santé et soin :

Au FAM, la majorité des résidents sont en forte dépendance, que ce soit pour leur mobilité ou les actes de la vie quotidienne, l'hygiène et l'alimentation, ce qui nécessite là aussi un accompagnement de proximité.

On continue d'observer cette année une baisse des hospitalisations courtes, due principalement aux difficultés d'accès aux soins (attentes très longues aux urgences avec mobilisation de l'accompagnant du

FAM sur place, soins expéditifs, prise en compte insuffisante des spécificités du handicap), et que le médecin du FAM s'efforce de résoudre dans la mesure du possible en intervenant au sein de l'établissement. Les soins sur place au FAM sont privilégiés, avec la nomination d'un référent en cas de maladies graves, et la mise en place d'hospitalisation à domicile et de soins palliatifs le cas échéant. Cette problématique d'accès au soin est un vrai point noir, et l'on peut se demander comment elle serait traitée si les résidents étaient en EHPAD plutôt qu'en FAM (comme c'est la tendance actuelle) avec un accompagnement peu comparable à celui du FAM.

Les activités :

- de nombreuses activités continuent d'être proposées aux résidents, dans tous les domaines : la médiation animale (qui apporte de multiples bienfaits et en particulier de l'apaisement), le sport, la culture (dont le théâtre qui apporte lui aussi de nombreux bienfaits), la sociabilisation, l'artisanat, la cuisine, le multimédia,... Beaucoup de ces activités sont réalisées grâce à des partenariats associatifs (sans oublier la commune de Mareil-Marly et son CCAS) apportant ainsi une ouverture vers l'extérieur.
- des sorties et fêtes ont eu lieu, avec par exemple des spectacles (Starmania, Chantal Goya), les illuminations du jardin des Tuileries, des parcs d'attraction, des musées, une journée à la mer,...
- 6 transferts ont été effectués cette année permettant à 44 résidents de profiter d'un séjour de vacances.
- en 2024, beaucoup d'animations ont eu lieu en lien avec la bientraitance : communication, respect des choix, alimentation, etc...
- le maintien des liens des résidents avec leur famille est mis en œuvre par divers moyens : visite en famille ou en EHPAD le cas échéant, conduite des familles pour venir déjeuner au FAM, contacts téléphoniques pour ceux qui sont éloignés, etc , ceci fait partie de la qualité d'accompagnement mais nécessite beaucoup de temps individualisé.

Les professionnels du FAM :

- sur l'hébergement : 38 ETP dont 22 auprès des résidents
- sur le soin : 23 ETP

Les formations et stages :

Les professionnels du FAM ont pu suivre des formations individuelles qualifiantes (sur le soin en particulier mais aussi en art-thérapie) ainsi que des formations collectives (SST, mise en sécurité, activité physique adaptée, gestes et postures, activités).

44 stagiaires ont été accueillis (Bac Pro, infirmier(e)s, aides-soignant(e)s, éducateur spécialisé), ce qui représente un investissement pour le FAM en temps et en frais, non budgétés.

Chiffres 2024 :

48 résidents pour 48 places

taux d'activité : 98,4 % en très légère baisse, consécutivement aux nombreux décès.

âge des résidents : de 40 à 82 avec une moyenne de 63 ans, 34 résidents (soit 70%) ont plus de 60 ans.

28 femmes et 20 hommes.

Profil des résidents: principalement deux tiers de déficience mentale, un quart de troubles psychiques.

Après des années de croissance, la liste d'attente du FAM s'est réduite cette année et est tombée à 43.

A l'issue de cette présentation et après débat, le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

3. PROJETS

L'ESAT L'atelier

Relocalisation de l'ESAT :

L'étude de ce projet avance très lentement ; depuis l'année dernière, s'est greffé Handi Val de Seine (association gestionnaire et syndicat intercommunal), qui d'une part projette la création d'une MAS sur la zone Convergence de Chambourcy et d'autre part propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage des 3 réalisations : leur MAS, l'IME d'AVA (Agir et Vivre l'Autisme) et notre ESAT. HVS ensuite revendrait ou louerait les bâtiments à chacun des acteurs.

Par ailleurs nous avons de nouveau rencontré l'ARS en novembre 2024, qui nous a informé que comme l'ESAT est déjà à un tarif plafond à la place, l'opération devra se faire à coût constant par rapport à la situation présente. Ceci remet en cause ce qui nous avait été annoncé l'an dernier où nous avions eu un premier versement et une autorisation de lancer les travaux.

Pour l'instant nous attendons un nouveau chiffrage du projet par un programmeur piloté par HVS, en tenant compte de possibles mutualisations (équipements, études et travaux) susceptibles de réduire le coût étudié à l'origine, et étudions le financement des 2 scénarios : achat ou location. Dans l'hypothèse du scénario achat, nous serons sans doute conduits à augmenter encore une fois notre apport en fonds propres pour parvenir à une solution acceptable.

Handi Val de Seine ayant d'ores et déjà lancé l'opération d'achat du terrain, le moment est venu de nous positionner sur l'achat de la parcelle destinée à l'ESAT, achat financé sur les fonds de l'ESAT Production, et ceci quel que soit le délai de finalisation du projet de relocalisation.

La résolution suivante est proposée et adoptée à l'unanimité :

L'Assemblée générale valide l'achat de la parcelle nécessaire à l'ESAT, achat financé par les fonds de l'ESAT Production, pour une somme entre 500 000 et 600 000 €.

FOYERS D'HEBERGEMENT « La Maison »

Réhabilitation des chambres des Foyers La Maison :

Comme évoqué l'an dernier, nous avons soumis au Département en fin 2024 un projet pour la réhabilitation rue de Breuvery (surélévation de 2 niveaux du bâtiment de l'actuel siège avec la prolongation en équerre pour rejoindre le foyer de la rue de Poissy avec la création de 16 chambres ou studios 20 m²), et rue de Poissy (transformation de 35 chambres en 18 chambres 20 m²).

Une nouvelle demande de subvention va être effectuée auprès du Département afin de relancer ce projet en parallèle du CPOM en cours de négociation : en effet il se pourrait qu'une subvention nous soit finalement accordée, contrairement à ce qui nous avait été annoncé l'an dernier.

4. RAPPORT FINANCIER

Comme évoqué dans le rapport d'activité, cette année 2024 voit une nouvelle fois des résultats négatifs pour l'hébergement c'est à dire pour les Foyers La Maison et le FAM Hébergement, toujours en raison d'une inflation très insuffisamment couverte par les budgets accordés (particulièrement sur l'énergie, l'alimentation, les maintenances,...). En outre la revalorisation salariale « oubliés du Ségur » n'est pas financée pour le Foyer La Maison alors qu'elle est obligatoirement versée aux salariés concernés, ce qui pénalise encore plus cet établissement. Les déficits de l'hébergement deviennent récurrents, particulièrement pour le Foyer La Maison.

La Direction s'efforce de réduire les dépenses afin de contenir les déficits: remplacements de personnels retardés, investissements retardés, restrictions diverses (transfert d'été au Foyer La Maison supprimé), ce qui n'est pas satisfaisant.

A noter qu'une partie des déficits cumulés ces dernières années a pu être compensée par les réserves des années précédentes, cependant celles-ci sont maintenant épuisées et il reste un déficit significatif qui, à partir du moment où il est accepté par les financeurs, doit être financé, selon les textes réglementaires.

M Fresquet, expert-comptable du cabinet AFIGEC, présente les résultats comptables 2024 :

- Mutuelle Vivre Ensemble = 10 218 €
- Services centraux = -11 701 €
- Foyers « La Maison » = -178 141 € ; déficit dû aux surcoûts de l'énergie, alimentation et maintenances, à l'absence de financement des « oubliés du Ségur » (48 000 €), à une créance de 50 000 € datant de l'accueil en urgence non régularisé d'une résidente lors du Covid.
- FAM «La Maison des Champs Droux » Hébergement = -16 357 € ; déficit dû aux surcoûts de l'énergie, de l'alimentation et du blanchissage, aux intérêts d'emprunt plus élevés, à la taxe foncière plus élevée.
- FAM «La Maison des Champs Droux » Soins = 112 €
- ESAT « L'Atelier » Social = 65 716 €, résultat dû à des absences maladie non remplacées
- ESAT « L'Atelier » Production = 475 949 € : encore un excellent résultat de la production de l'ESAT, dû à des ajustements de prix et de nouvelles activités.

Pour la Mutuelle Vivre Ensemble cet ensemble de résultats sectoriels détermine un résultat de 345 796 €.

M Deléan présente le rapport de la commission de contrôle, qui après examen, n'a formulé aucune observation tant en ce qui concerne la régularité des opérations comptables que la tenue de la comptabilité.

Le cabinet JPA, commissaire aux comptes, dans son rapport annuel, « certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la mutuelle à la fin de cet exercice » et ajoute « qu'il ne lui a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L612-5 du code de commerce ».

Il est proposé de voter l'affectation à des réserves les résultats de l'ESAT Production et de la mutuelle.

A l'issue de cette présentation et après débat, le rapport financier est adopté à l'unanimité.

5. QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

Interrogés, les membres de l'Assemblée générale donnent quitus aux administrateurs à l'unanimité.

6. RENOUELEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mmes Y Michel, Suarez, Thelamon, et MM Billotte, N Michel, administratrices et administrateurs sortants, se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Mme Bélier se présente comme nouvelle administratrice et est élue à l'unanimité.

Mme Ploquin ne souhaitant pas se représenter en raison de contraintes de santé, l'Assemblée générale décide à l'unanimité de la nommer membre honoraire et invitée permanente du conseil d'administration et du bureau, en raison des services rendus et de son expertise.

Note : depuis le renouvellement du bureau après l'AG 2024, nous n'avons plus de trésorier ; nous avons donc fait appel à l'association « Passerelles et compétences » en 2025 pour chercher un bénévole motivé pour cette fonction.

7. COTISATION

Suite à la question soulevée en AG 2024, nous avons mis en place en 2025 la possibilité d'adhérer et de faire des dons via la plateforme HelloAsso, depuis notre site www.vivre-ensemble.org (onglet « S'ENGAGER »). L'adhésion et les dons sont facilités et le reçu fiscal émis immédiatement.

A l'unanimité la cotisation est maintenue à 85 €.

Rappels :

Pour les adhérents qui ne reçoivent pas la revue de l'Unapei, ou qui ne reçoivent pas toujours les appels à adhésion ou les convocations, contacter Mme Clouard (secretariat.siege@vivre-ensemble.fr).

Les adhérents peuvent être aussi des fratries, des proches, des amis....

8. QUESTIONS DIVERSES

- Commission de contrôle : afin de remplacer Mme Noël, absente de la commission de contrôle, M Barreau, nouvel adhérent, accepte de rejoindre cette commission, qui compte donc 3 membres.

- La mise en œuvre du CPOM, entamée en 2020 et suspendue en raison de la crise sanitaire, puis plusieurs fois reportée, a finalement débuté en juin 2025. La préparation se déroule en ce moment et la négociation aura lieu en octobre. La mise en application est prévue pour 2026, pour une période de 5 ans. Nous avons demandé des budgets basés sur les dépenses réelles des 3 années passées, avec des plans d'investissement hors des projets de réhabilitation ou relocalisation qui sont présentés séparément.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autre question, le président remercie les participants et lève la séance à 11h 15.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Tribou'.

Christine TRIBOU

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Biais'.

François BIAIS

En pièce jointe : tableau de synthèse des résultats de la Mutuelle Vivre Ensemble 2024